

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Communauté de Communes
Sud Luberon

Séance du 20 novembre 2025

Date de convocation : 7 novembre 2025
Date d'affichage : 7 novembre 2025

Nombre de membres :
Afférents au Conseil Communautaire : 41
En exercice : 41
Qui ont pris part à la délibération : 27
Nombre de voix exprimé : 33

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt novembre,

À dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Communautaire de cette Communauté de Communes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la commune de Mirabeau, sous la présidence de Monsieur Robert TCHOBDRÉNOVITCH, Président,

Objet de la délibération n°2025-108
Approbation de la convention sur la mise en culture des terres agricoles de la Bonde avec
la SAFER

Rapporteur : Geneviève JEAN

Présents :

Robert TCHOBDRÉNOVITCH, Geneviève JEAN, Catherine SERRA, Karine MOURET, Rose-Marie DUMONTIER, Jacques NATTA, Séverine MAUGAN-CURNIER, Alain GOUIRAND, Eve MAUREL, Mylène GARCIN, Gregory RISBOURG, Marc DUVAL, Valérie GRANGE, Marc JAUBERT, Samantha KHALIZOFF, Alain GUEYDON, François BONNET, Nicolas SALERNO, Nathalie LEBOUC, Jean-Luc BOREL, Romain BRETTÉ, Mariane DOMEIZEL, Bernadette VITALE, Richard ROUZET, Jean-Paul GROUILLER, Serge ROBIN, Josianne MAURIN.

Procurations :

Jean-Marc BRABANT donne procuration à Marc JAUBERT,
Joëlle RICHAUD donne procuration à Alain GOUIRAND,
Jean-Louis ROBERT donne procuration à Richard ROUZET,
Josiane PANATTONI donne procuration à Jacques NATTA,
Jacques DECUIGNIERES donne procuration à Bernadette VITALE,
Franck LAROCHE donne procuration à Romain BRETTÉ

Absents et excusés :

Géraud DE SABRAN PONTEVES, Philippe EGG, Emma LEON, Alain DE VILLEBONNE, Emilie BASTIE, Anne-Marie DAUPHIN, Céline ALARCON, Pierre AUBOIS

Madame Bernadette VITALE est nommée secrétaire de séance

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts de COTELUB,

Considérant ce qui suit :

La Communauté de Communes Sud Luberon, propriétaire du Domaine de la Bonde souhaite installer de jeunes exploitants sur les terres agricoles disponibles.

Une convention avec la SAFER est mise en place pour une durée de 4 ans pour la mise à disposition des parcelles agricoles cadastrées sur la commune de la Motte d'Aigues pour une superficie totale de 17 ha 52 a 20 ca répartis comme suit :

Lieu-dit	Section	N°	Sub	Div	Surface
LA CADENIERE	C	0788	A		6 ha 50 a 00 ca
SAINT JEAN	C	0805			3 ha 72 a 30 ca
SAINT JEAN	C	0942			3 ha 38 a 50 ca
SAINT JEAN	C	0969			1 ha 01 a 30 ca
SAINT JEAN	C	0970			1 ha 11 a 20 ca
LE CLAUX	D	0106			55 a 70 ca
LE CLAUX	D	0107			96 a 15 ca
LE CLAUX	D	0108			27 a 05 ca

Par cette convention, la SAFER a en charge la mise en place de jeunes exploitants sur ces parcelles afin de mettre en place une agriculture nourricière.

Une certification HVE (Haute Valeur Environnementale) est demandée à minima ou AB (agriculture biologique).

Un loyer de 200 €/ha/an sera versé par l'exploitant dont 80 % de la somme reviendra à COTELUB soit un montant annuel de 2 800 € HT

Le conseil communautaire ouï cet exposé et après en avoir délibéré, décide :

- **D'approuver** la convention de mise à disposition des parcelles agricoles de la Bonde avec la SAFER pour une durée de 4 ans,
- **D'autoriser** l'imputation des loyers perçus sur le budget général de COTELUB,
- **D'autoriser** Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à réaliser toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an susdits

La délibération est adoptée à l'unanimité

La Secrétaire de séance
Bernadette VITALE

Le Président
Robert TCHOBRENOVITCH

